

3. Quel est le coût annuel de la main-d'œuvre affectée à l'entretien de ces voies?

4. Se propose-t-on de modifier la méthode d'entretien de ces voies? Dans le cas de l'affirmative, combien d'employés déplacera-t-on?

5. Offrira-t-on à ces employés un autre emploi et une rémunération équivalente? Sinon, quelle rémunération offrira-t-on à ces hommes?

6. Si l'on songe à une nouvelle méthode d'entretien, quel en sera le coût supplémentaire estimatif ou quelle sera l'épargne ainsi réalisée?

**Réponse:** 1. Cinq milles et demi.

2. Quatre.

3. \$14,240.16.

4. Oui, quatre.

5. Le contremaître des voies qui touche actuellement \$1.90 l'heure se verra offrir un poste d'aide-artisan à \$1.48. Les trois préposés aux voies qui gagnent actuellement \$1.48 l'heure pourront toucher \$1.43.

6. On estime qu'il sera possible d'économiser \$3,049.16 par année grâce au contrat d'entretien.

**\*EXPOSITION MONDIALE—CONTRIBUTION FÉDÉRALE**

**Question n° 962—M. Fisher:**

Quelle sera la quote-part estimative totale du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'exposition mondiale, y compris le coût du barrage à construire en amont contre les glaces, les rampes du pont Jacques-Cartier vers l'île Notre-Dame proposée, les ponts de l'île Notre-Dame vers l'île Sainte-Hélène et le pont proposé de l'île Sainte-Hélène à la Pointe Saint-Charles?

**M. Badanai:** En vertu de la loi et aux termes d'un accord intervenu entre la province de Québec et la ville de Montréal, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser un montant maximum de 20 millions à la Corporation de l'Exposition universelle. Cette dernière fournira les services une fois que l'emplacement sera aménagé. Le gouvernement central a aussi promis de payer le coût de construction du barrage contre les glaces mais la ville acquittera tout montant au-dessus de 2.5 millions. Le montant de l'excédent ne sera connu que lorsque les études de génie seront terminées.

Il n'incombe pas au gouvernement fédéral de construire des voies d'accès pour les ponts mentionnés dans la question.

Je pourrais ajouter que, à l'instar de nombreux autres pays et de certaines provinces, le gouvernement central aménagera un kiosque à ses propres frais.

**PORT D'HIVER DU NAVIRE «ACADIA» DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE**

**Question n° 965—M. MacEwan:**

Dans quel port le navire *Acadia*, affecté au Service hydrographique du Canada, mouillera-t-il l'hiver prochain?

**L'hon. M. Benidickson:** A Pictou (Nouvelle-Écosse).

**FICHES DE LOGEMENT DE L'ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE**

**Question n° 976—M. Fisher:**

1. L'Organisation des mesures d'urgence a-t-elle réalisé et commandé des fiches intitulées «Canada Lodging Facility Card—Dwellings» et «Lodging Facility Card, Commercial and Congregate»? Dans le cas de l'affirmative, quelle quantité a-t-elle commandée et reçue et combien cela a-t-il coûté?

2. Cette fiche est-elle conçue de manière à permettre à l'Organisation d'établir la religion, la langue, la couleur et la catégorie d'emploi des citoyens? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi aurait-on besoin, dans l'avenir, de chacune de ces catégories de renseignements?

3. A qui incombera la charge de remplir ces fiches?

4. Où ces fiches seront-elles conservées?

5. Qui sera chargé de mettre ces fiches à jour et comment y procédera-t-on?

6. Quels frais d'administration estimatifs globaux le gouvernement fédéral devra-t-il acquitter pour transformer ces fiches en dossiers utiles et complets?

7. Doit-on conserver une copie de ces fiches à un endroit central quelconque en vue de les abriter en cas d'attaque nucléaire et de ne pas perdre ces renseignements?

8. De quels moyens de communication disposera-t-on en vue de transmettre les renseignements donnés sur ces fiches et de pouvoir établir les antécédents des logements et des personnes qui pourraient être anéantis lors d'une attaque nucléaire?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** 1. La direction des services sociaux d'urgence du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a conçu et commandé une fiche dite «Canada Lodging Facility Card—Dwelling» et une autre fiche dite «Lodging Facility Card, Commercial and Congregate». Deux millions et demi de ces fiches dites «Canada Lodging Facility Cards—Dwellings» ont été commandées en langue française et anglaise, au coût global de \$11,400.

27,000 fiches ou cartes dites «Lodging Facility Cards—Commercial and Congregate» ont été commandées au coût de \$200. Ce matériel doit aider les provinces à s'acquitter de la tâche qui leur incombe. La mesure dans laquelle elles en feront usage dépendra de leur point de vue. Les provinces qui souhaitent se servir de ce matériel se chargeront de toutes les dispositions prises de concert avec la municipalité.

2. La carte ou fiche dite «Canada Lodging Facility Card—Dwellings» doit servir à noter des renseignements concernant la langue, la santé, la religion, l'origine et l'occupation de ceux qui habitent les logements en question.

Les renseignements concernant un ou plusieurs de ces aspects peuvent être relevés si, de l'avis de la municipalité en cause, ces données peuvent aider au succès du placement à long terme des évacués dans des logements privés situés dans la localité en cause en cas de crise ou d'état d'urgence.